



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 72 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [46/122](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu des activités liées au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, notamment des recommandations concernant l'octroi de subventions à diverses organisations, que le Conseil d'administration du Fonds a adoptées à sa vingt-troisième session, tenue à Genève du 26 au 30 novembre 2018. Il fait également état d'autres recommandations adoptées par le Conseil et des activités liées au Fonds.

* [A/74/150](#).



I. Introduction

A. Présentation du rapport

1. Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [46/122](#), portant création du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage. Il présente les recommandations que le Conseil d'administration du Fonds a adoptées à sa vingt-troisième session, tenue à Genève du 26 au 30 novembre 2018. Le 9 janvier 2019, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a approuvé ces recommandations au nom du Secrétaire général.

B. Mandat du Fonds

2. Le Fonds a été créé en application de la résolution [46/122](#), afin d'apporter une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Il est alimenté par des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'entités privées ou publiques et de particuliers.

C. Administration du Fonds et Conseil d'administration

3. Le Secrétaire général administre le Fonds par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sur l'avis d'un conseil d'administration et conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le Conseil d'administration est composé de cinq personnes ayant l'expérience voulue dans le domaine des droits de l'homme, notamment une bonne connaissance des questions relatives aux formes contemporaines d'esclavage. Elles siègent à titre personnel et sont nommées par le Secrétaire général, compte dûment tenu du principe de répartition géographique équitable. Les membres actuels du Conseil sont Danwood Mzikenge Chirwa (Malawi), Renu Rajbhandari (Népal), Nevena Vučković Šahović (Serbie), Leonardo Sakamoto (Brésil) et Georgina Vaz Cabral (France), qui a été nommée Présidente du Conseil à sa vingt-troisième session. M^{me} Rajbhandari n'a pas pu participer à la session.

II. Gestion des subventions

A. Critères de recevabilité

5. Conformément au mandat du Fonds énoncé dans la résolution [46/122](#), les personnes qui bénéficient de l'assistance du Fonds sont celles dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Les critères de recevabilité des projets sont définis dans les lignes directrices encadrant le fonctionnement du Fonds. Les propositions de projet doivent avoir pour objet la fourniture d'une assistance aux victimes des formes contemporaines d'esclavage et, le cas échéant, aux membres de leur famille. Comme indiqué dans les lignes directrices, les formes contemporaines d'esclavage visées par les projets subventionnés par le Fonds sont notamment : l'esclavage traditionnel, le servage, la servitude, le travail forcé, la servitude pour dette, les pires formes de travail des

enfants, les mariages forcés et précoces, la vente d'épouses et la transmission de veuves en héritage, la traite d'êtres humains et le trafic d'organes, l'esclavage sexuel, la vente d'enfants, l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales et l'utilisation d'enfants dans des conflits armés.

6. Les subventions sont accordées en priorité aux projets d'organisations de la société civile qui visent à apporter une assistance directe aux victimes de formes contemporaines d'esclavage pour leur permettre de se réadapter, d'obtenir réparation, de s'autonomiser et de s'intégrer dans la société. Cette assistance peut être d'ordre médical, psychologique, social, juridique, humanitaire ou éducatif ou encore être dispensée sous la forme d'une formation technique ou spécialisée ou par d'autres moyens propres à favoriser l'indépendance économique des personnes concernées. On trouvera sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme¹ des précisions sur les différentes formes d'assistance fournies aux victimes dans le cadre de projets financés par le Fonds, ainsi que sur leur incidence sur les conditions de vie des bénéficiaires.

7. Au 1^{er} mars 2018, date butoir pour la présentation des demandes de subventions au titre de projets pour 2019, le Fonds avait reçu 46 demandes. Celles-ci ont été passées en revue par le secrétariat du Fonds ; 37 – ce qui équivaut à un montant de 846 000 dollars pour l'assistance directe aux victimes – ont été déclarées recevables et ont été examinées par le Conseil à sa vingt-troisième session. La priorité a été accordée aux demandes de subventions pour des projets d'aide aux victimes de l'esclavagisme et de pratiques assimilées à l'esclavage, ce qui inclut les mariages forcés et précoces, aux projets d'assistance aux femmes et aux enfants et aux projets menés dans des situations de conflit ou de crise humanitaire.

8. La date butoir pour la présentation des demandes de subventions au titre de projets pour 2020 a été fixée au 1^{er} mars 2019. À la clôture de l'appel, le Fonds avait reçu 93 demandes, soit plus de deux fois que l'année précédente. Celles-ci ont été passées en revue par le secrétariat du Fonds ; 70 demandes – ce qui équivaut à un montant de 2,13 millions de dollars pour l'assistance aux victimes – ont été déclarées recevables et seront examinées par le Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session, qui se tiendra à Genève du 25 au 29 novembre 2019. En 2020, on continuera de donner la priorité aux demandes de subventions pour des projets d'assistance spécialisée aux femmes et aux enfants et pour des projets menés dans des situations de conflit et de crise humanitaire. Seront également prioritaires les propositions de projets d'aide aux victimes de formes contemporaines d'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur.

B. Contrôle et évaluation par le secrétariat du Fonds

9. À sa vingt-troisième session, le Conseil a été saisi de 37 demandes recevables de subventions au titre d'activités à mettre en œuvre en 2019. Parmi ces demandes, 35 ont fait l'objet, ces dernières années, d'une évaluation sur le terrain effectuée par le personnel du secrétariat du Fonds, les bureaux de terrain du Haut-Commissariat, les composantes droits de l'homme des missions de maintien de la paix et les membres du Conseil d'administration, notamment à l'occasion de 17 visites en 2018. Les missions d'évaluation technique sur le terrain effectuées auprès des organisations candidates sont la principale méthode suivie par le Fonds. Elles permettent de vérifier directement la situation des nouvelles organisations candidates, de suivre les activités que le Fonds soutient depuis plusieurs années et de fournir un retour aux organisations concernées.

¹ Voir www.ohchr.org/slaveryfund.

III. Situation financière du Fonds

10. En dépit des mesures prises par le Conseil et le secrétariat du Fonds pour recueillir des fonds et sensibiliser le public, l'insuffisance de financements reste un problème. Depuis 2002, le Fonds a reçu 9,2 millions de dollars de contributions des États Membres, ce qui représente un revenu annuel moyen de 545 000 dollars. Les contributions ont atteint un niveau record en 2009, leur montant total ayant atteint 886 000 dollars. Cependant, le Fonds aurait besoin, au minimum, de 2 millions de dollars de contributions par an pour s'acquitter pleinement de son mandat et répondre de manière adéquate aux besoins des victimes. Les contributions reçues en 2018 pour 2019 ne représentaient que 30 % de cette somme. Pour 2020, le Fonds espère atteindre le maximum symbolique de 1 million de dollars de contributions, au vu des réactions positives reçues d'un nombre croissant de représentants d'États au sujet de ses opérations.

11. Le tableau ci-après récapitule les contributions et promesses de dons reçues en 2018.

Contributions et promesses de dons reçues en 2018

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de réception</i>
Allemagne	238 662	24 septembre, 22 novembre et 14 décembre 2018
Arabie saoudite	70 000	27 avril 2018
Australie	149 013	7 juin 2018 et 9 février 2019 ^a
Espagne	39 772	11 décembre 2018
Inde	25 000	12 mars 2018
Luxembourg	17 045	2 octobre 2018
République de Corée	40 000	19 décembre 2018
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	130 331	16 novembre 2018 et 29 mars 2019 ^a
Turquie	10 000	17 décembre 2018
Saint-Siège	2 500	2 février 2018
Total	722 325	

^a Montant promis pour 2018 et versé en deux fois, en 2018 et 2019.

IV. Vingt-troisième session du Conseil d'administration

12. La vingt-troisième session du Conseil d'administration s'est tenue à Genève du 26 au 30 novembre 2018. S'appuyant sur le récent rapport thématique de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, qui portait sur les conséquences de l'esclavage et de la servitude pour les travailleuses migrantes marginalisées (A/HRC/39/52), le Fonds a organisé le 30 novembre une réunion d'experts sur la servitude domestique (voir les paragraphes 20 à 22), qui a également été l'occasion de commémorer la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage. En outre, le Conseil d'administration a tenu une séance de travail avec des représentants de quatre des organisations bénéficiaires du Fonds pour examiner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'approche centrée sur les victimes en matière de réadaptation des travailleurs domestiques en situation de servitude et partager les pratiques

exemplaires et les enseignements tirés de l'expérience, en tenant compte des points de vue exprimés dans différentes régions. En outre, le Conseil a rencontré un représentant du Conseil national guatémaltèque des personnes déplacées, l'un des bénéficiaires du Fonds, pour discuter des enseignements tirés par l'organisation et des défis auxquels elle est confrontée.

13. Par ailleurs, conformément à l'énoncé de mission du Fonds, adopté le 26 novembre 2015 (A/71/272, par. 27), le Conseil a continué de s'employer à collaborer étroitement avec d'autres intervenants dans le domaine des formes contemporaines d'esclavage. À l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il a eu des échanges fructueux avec le personnel du Haut-Commissariat qui appuie les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, notamment la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants et d'autres images d'abus pédosexuels et la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants. Il a également organisé une téléconférence avec le Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

14. Un membre du Conseil, Leonardo Sakamoto, a prononcé une allocution lors de la séance plénière d'ouverture du septième Forum sur les entreprises et les droits de l'homme, qui s'est tenu à Genève du 26 au 28 novembre 2018 et qui a réuni plus de 2 000 participants représentant des gouvernements, des entreprises et la société civile. En outre, les membres du Conseil ont convoqué une réunion de travail avec les membres du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. Des entretiens bilatéraux ont été menés avec des représentants d'entreprises participant au Forum, ce qui pourrait ouvrir la voie à de futurs projets de collaboration. Les membres du Conseil sont d'avis que seule une coopération étroite entre les titulaires de mandat et les mécanismes pertinents permettra d'œuvrer plus efficacement en faveur des victimes de formes contemporaines d'esclavage.

A. Recommandations concernant l'octroi de subventions

15. Comme suite à une évaluation approfondie des propositions de projet recevables faite par le secrétariat du Fonds pendant l'intersessions, le Conseil d'administration a été saisi, à sa vingt-troisième session, de 37 demandes de subventions au titre de projets visant à fournir une assistance aux victimes de formes contemporaines d'esclavage partout dans le monde, pour un montant total de 846 000 dollars. Il a décidé d'examiner en priorité les propositions dont le financement avait été vivement recommandé par le secrétariat du Fonds. Après une procédure de sélection fondée sur des critères à la fois géographiques et thématiques, il a recommandé l'approbation de 29 demandes, pour un montant total de 595 950 dollars. Cette recommandation a été approuvée par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au nom du Secrétaire général le 9 janvier 2019. Huit autres propositions de projet hautement recommandés – d'un montant total de 200 000 dollars – n'ont pu être financés faute de ressources disponibles.

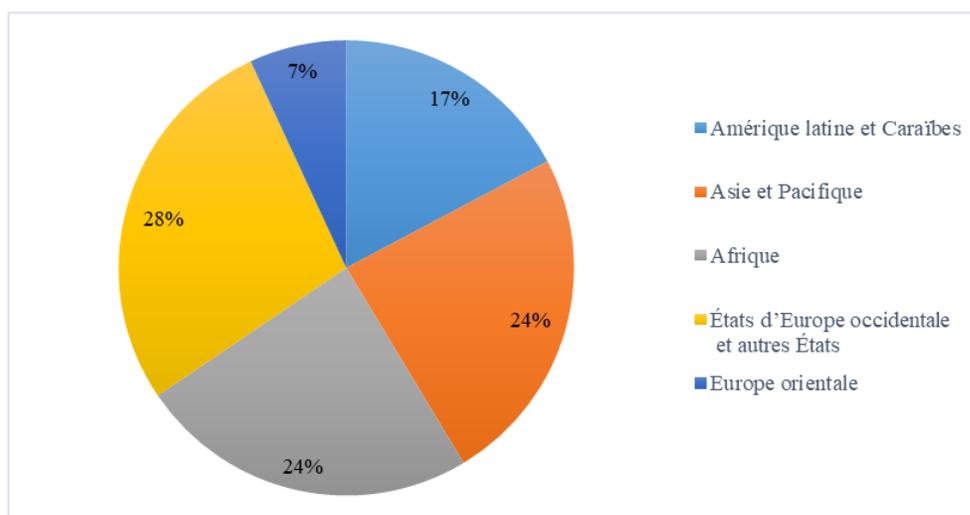
16. En 2019, grâce à ses 29 subventions, le Fonds viendra en aide à des organisations non gouvernementales actives dans 25 pays pour soutenir des projets répartis comme suit : 7 projets en Asie, 7 en Afrique, 2 en Europe orientale, 5 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 8 dans les pays du groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Ces projets devraient offrir réparation et services de réadaptation à 8 500 personnes ayant été victimes de formes contemporaines

d'esclavage, telles que les pires formes de travail des enfants, la servitude domestique, le travail servile ou forcé, l'exploitation sexuelle et les mariages forcés et précoces. Le Fonds s'associera par exemple à Restavek Freedom pour mettre en œuvre, en Haïti, un projet visant à offrir une prise en charge sociale à 250 enfants victimes, en raison du système de *restavek*, des pires formes de travail des enfants et de servitude domestique. Au Togo, le Centre Kékéli de la congrégation des sœurs carmélites de la charité Védruna fournira une aide humanitaire – notamment un hébergement, des services de médiation familiale et de réunification et une assistance médicale et psychologique – à 83 enfants qui ont été victimes des pires formes de travail des enfants, de la traite à des fins de travail forcé, de la servitude et de mariages forcés et précoces. Different & Equal, une organisation albanaise, offrira un soutien psychologique, médical et juridique à 88 victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé. En Colombie, Corporación Humanas, une organisation de victimes, offrira un appui psychologique, pédagogique et professionnel à 18 victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle dans le cadre du conflit armé, leur permettant ainsi de participer à des activités rémunératrices dans les domaines de la production textile, du stylisme et de la thérapie par la danse.

17. Les graphiques I et II présentent une ventilation, par région et par forme contemporaine d'esclavage, des 29 subventions approuvées pour 2019.

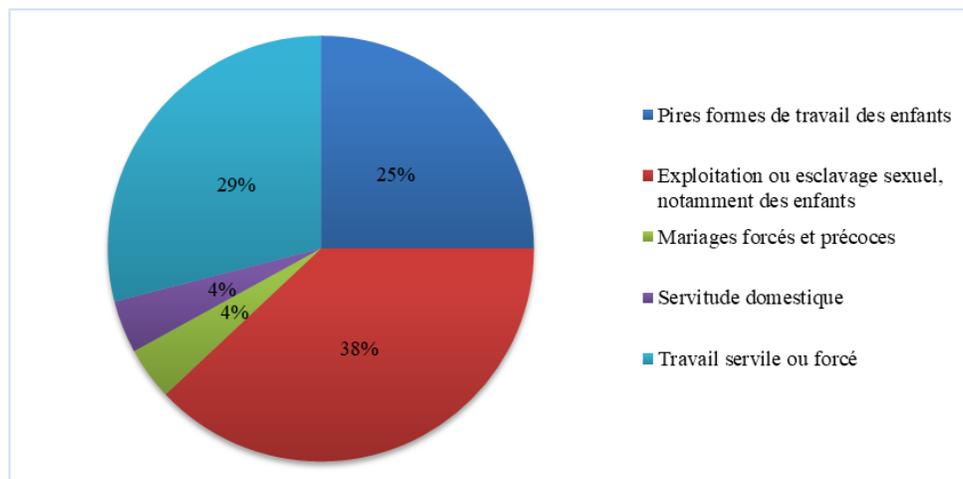
Graphique I

Subventions octroyées pour 2019, par région



Graphique II

Subventions octroyées pour 2019, par forme contemporaine d'esclavage

**B. Recommandations stratégiques**

18. À sa vingt-troisième session, le Conseil a axé ses débats sur les moyens de mieux faire connaître les activités du Fonds, en particulier aux fins de la collecte de fonds. Les membres ont aussi noté avec préoccupation qu'un nombre croissant de défenseurs des droits de l'homme qui venaient en aide aux victimes de formes contemporaines d'esclavage faisaient l'objet de menaces et de représailles. À cet égard, le Conseil a recommandé que l'accent soit mis sur la protection des défenseurs des droits de l'homme qui militent contre l'esclavage en demandant à la haute direction de l'Organisation des Nations Unies et aux mécanismes de défense des droits de l'homme compétents de sensibiliser davantage à cette question. Il a également recommandé que soit régulièrement organisée chaque année une manifestation publique pour commémorer l'abolition de l'esclavage, afin d'échanger des connaissances et des pratiques exemplaires dans les domaines de la réadaptation et de l'indemnisation des victimes.

19. En ce qui concerne l'appel de propositions de 2020, le Conseil a par ailleurs recommandé que l'on continue de donner la priorité aux projets visant à fournir une assistance spécialisée aux femmes et aux enfants, aux projets menés dans des situations de conflit et de crise humanitaire et aux propositions de projets ayant pour objet de porter assistance aux victimes de l'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement et de valeur. Le 9 janvier 2019, l'ensemble des recommandations ont été approuvées par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au nom du Secrétaire général.

C. Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage et réunion d'experts sur la réadaptation des victimes de l'esclavage

20. Le 30 novembre 2018, à l'occasion de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, le Fonds a convoqué une réunion d'experts intitulée « Behind closed doors: how to identify and assist victims of domestic servitude » (à huis clos : comment repérer et aider les victimes de servitude domestique ?), à laquelle ont participé Sally Mansfield, Ambassadrice et Représentante permanente de l'Australie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à

Genève, Rosemyrtha M. Innocent, survivante de servitude domestique et bénéficiaire de Restavek Freedom (Haïti), Roslyn Phillips, directrice du programme rural et du développement à Restavek Freedom (Haïti), Meytal Russo (par téléconférence), administratrice à Kav LaOved – Worker’s Hotline (Israël), George Leonard Sayi, Coordonnateur de la Coalition tanzanienne des employés de maison (République-Unie de Tanzanie) et Bénédicte Lavaud Legendre, fondatrice de Ruelle (France). Les organisations et centres de réadaptation susmentionnés sont tous des bénéficiaires actuels du Fonds. Ont assisté à la réunion des représentants d’États Membres, notamment de l’Allemagne, de l’Australie, de l’Autriche, de l’Azerbaïdjan, de la Belgique, du Brésil, de la France, de Haïti, de l’Irlande, de l’Islande, du Portugal, de la République de Corée et du Royaume-Uni, ainsi que de l’Union européenne, d’organisations de la société civile, d’organismes des Nations Unies et du public en général. C’est grâce aux contributions financières de l’Allemagne, de l’Australie et de la République de Corée que la réunion a pu avoir lieu.

21. Les intervenants ont souligné que la servitude domestique avait de graves conséquences à court et long termes sur les personnes concernées, leur famille et leur communauté. Ils ont également souligné que les victimes étaient généralement exposées à de multiples violations et formes de mauvais traitements, parmi lesquelles : l’isolement physique et social, les restrictions de mouvement, la violence psychologique, physique et sexuelle, l’intimidation et les menaces, la confiscation, par l’employeur, des documents d’identité, la retenue des salaires et des conditions de travail et de vie abusives, notamment des heures supplémentaires excessives. Les praticiens, les survivants et les experts ont noté que des avancées avaient été enregistrées en matière de détection, de prise en charge, de réadaptation et de réinsertion, mais que des millions de victimes se trouvaient toujours dans des conditions proches de l’esclavage et qu’un nombre toujours croissant de migrants étaient contraints à la servitude domestique.

22. Les bénéficiaires ont livré un témoignage direct et émouvant de l’assistance apportée aux victimes avec l’aide du Fonds, en particulier des progrès accomplis concernant l’aide aux victimes de l’esclavage grâce aux programmes de réadaptation, notamment aux programmes d’autonomisation juridique, psychosociale et économique. Les exposés des experts ont été suivis par un débat public.

V. Versement de contributions au Fonds

23. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d’autres entités publiques ou privées sont invités à contribuer au fonds. Les donateurs sont priés de faire figurer sur l’ordre de paiement la mention suivante : « for the slavery fund, account SH ». Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de procéder et sur le Fonds, ils peuvent s’adresser au secrétariat du Fonds à l’adresse suivante :

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme
 Organisation des Nations Unies
 CH-1211 Genève 10
 Suisse
 Adresse électronique : slaveryfund@ohchr.org
 Téléphone : 41 22 917 9376
 Télécopie : 41 22 917 9017
www.ohchr.org/slaveryfund

VI. Conclusions et recommandations

24. Le Conseil d'administration, agissant de concert avec le secrétariat du Fonds, a intensifié ses initiatives de sensibilisation pour faire mieux connaître le Fonds et renforcer la coordination avec les autres acteurs œuvrant à l'élimination de toutes les formes d'esclavage, dont les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

25. Les débats du groupe d'experts sur la servitude domestique ont fait ressortir la persistance des formes contemporaines d'esclavage dans le monde entier, en dépit de son interdiction universelle, notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et les intervenants ont engagé les États et les parties prenantes à diligenter des enquêtes sur les violations commises et à offrir des services de réadaptation à toutes les victimes de formes contemporaines d'esclavage.

26. Les États Membres et les autres parties prenantes, en particulier le secteur privé, sont instamment priés de contribuer au Fonds, afin de démontrer concrètement leur volonté d'abolir l'esclavage et de réaliser la cible 8.7 des objectifs de développement durable². Le Fonds devrait recevoir 2 millions de dollars chaque année pour répondre de façon satisfaisante aux demandes d'assistance qui lui sont adressées au titre des subventions de projets.

² Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.